

L'exemple dans les traditions grammaticales

par Jean-Marie Fournier

& Sylvie Archaimbault,
Jean-Luc Chevillard,
Bernard Colombat,
Jean-Patrick Guillaume,
Jean Lallot,
Carolina Rodríguez-Alcalá



L'exemple dans quelques traditions grammaticales (formes, fonctionnement, types)

par [Jean-Luc Chevillard](#) (CNRS, Université Paris 7) ; [Bernard Colombat](#) (Université Paris 7) ;
[Jean-Marie Fournier](#) (Université Paris 3) ; [Jean-Patrick Guillaume](#) (Université Paris 3) ; [Jean Lallot](#) (ENS Ulm)

Présentation

1

Toutes les grammaires comportent des exemples. C'est là un ingrédient probablement nécessaire du discours grammairien, en tout cas dont on constate empiriquement la quasi universalité. Cependant le statut épistémologique, la forme, la fonction, le fonctionnement sémiotique, des séquences que l'on peut appeler « exemple », peuvent être différents selon les corpus que l'on observe, qu'il s'agisse de traditions différentes, ou à l'intérieur d'une même tradition, de moments historiques différents. C'est cette diversité dont nous proposons une première approche dans cet article où nous présentons certains des résultats produits par le groupe de travail [\[1\]\[1\] Cette recherche a constitué un programme transversal...](#) auquel ont participé les contributeurs à ce numéro.

2

Il s'agit en l'occurrence de la partie véritablement commune et collective du travail qui a été conduit, exposée dans un texte à plusieurs mains, comportant d'une part des réflexions d'ordre théorique sur la façon dont les traditions constituent les données traitées par les grammairiens, sur les formes qu'elles prennent, sur les techniques imaginées pour résoudre le problème que pose la représentation des objets de langue dans le discours grammatical, et

d'autre part des données (des exemples d'exemples !) illustrant nos classements et nos analyses, tirées de chacune des traditions sur lesquelles nous travaillons.

3

Ce travail commun a notamment consisté à élaborer une grille susceptible de guider l'observation de nos corpus, en soulevant principalement deux questions : celle de l'exemple comme forme de discours, et celle de la sémiotique de l'exemple. D'où les trois rubriques dans lesquelles se distribueront nos remarques : i) la question de l'articulation du discours de l'exemple et de celui du grammairien. C'est ce que nous avons appelé « la question de la démarcation », ou « du liage » ; ii) la question de la représentation ; iii) celle des types d'exemples.

4

L'objectif général est de présenter les données issues des différentes traditions, en soulignant tout autant, dans une perspective comparative, l'originalité des stratégies et des formes, que les points communs, l'identité des problèmes à résoudre, et parfois la parenté des solutions.

0. LA NOTION D' « EXEMPLE ». QUELQUES RÉFLEXIONS LIMINAIRES

5

Un des problèmes sur lequel nous avons régulièrement buté en comparant les traditions est la difficulté à définir la notion d' « exemple » d'une façon satisfaisante et pertinente pour l'ensemble des faits. Il nous a semblé en effet que cette définition ne devait pas dépendre de la nature des données linguistiques représentées par l'exemple, ni de la forme que celui-ci pouvait prendre, et que par conséquent la catégorie devait permettre de saisir l'ensemble des phénomènes à travers lesquels se manifestent, dans le discours grammairien, les données de la langue objet.

6

Nous sommes donc convenus d'appeler *exemple*, dans un texte grammatical, tout objet linguistique, quelle que soit sa structure, issu de la langue objet : tout fragment de la langue objet inséré dans le discours grammatical. Ce qui revient à dire que ce qui définit fondamentalement l'exemple est son fonctionnement sémiotique, en l'occurrence le fait qu'il s'agisse d'une séquence autonome. Cette définition a d'abord une vertu pratique : elle permet de recueillir des données en ratissant large. Mais il n'est pas sûr qu'elle réponde aux critères d'une bonne définition : elle correspond certainement à tout le défini, mais peut-être pas rien qu'au défini (les citations d'autorités grammaticales évoquées à l'appui d'une démonstration ne sont pas des exemples). Par ailleurs, un exemple n'est pas *n'importe quel* fragment de la langue, il correspond plutôt à un *échantillon représentatif* de cette dernière. Nous verrons qu'une définition de l'exemple peut difficilement faire l'économie de ses fonctions aux plans épistémologique et didactique.

7

En poursuivant cette réflexion, on peut ainsi envisager, au moins théoriquement, deux cas extrêmes et opposés, celui d'une grammaire sans aucun échantillon, c'est-à-dire d'une grammaire qui ne décrit la langue que par le métalangage, ou celui d'une grammaire qui dise *toute* la langue. Ces deux situations extrêmes se trouvent-elles dans les faits ? La première, pour possible qu'elle soit, se priverait de la capacité de *citer*, donc de *montrer* la langue, ce qui est le moyen le plus économique d'en parler ; il semble qu'on ne trouve aucun représentant de ce qui serait un exercice de style un peu gratuit. Mais pour la seconde, il n'est pas sûr que les grammairiens y aient entièrement renoncé. En cas de corpus clos (cf. *infra* sur ce problème), on peut envisager de dire *toute* la langue, au moins en ce qui concerne la morphologie : comment expliquer autrement cette énorme masse que représentent les livres II à XVI des *Institutiones grammaticae* de Priscien, ces innombrables règles (parfois versifiées) de fabrication des formes nominales (déclinaisons) et verbales (conjugaisons, prétérits et supins) qui constituent l'essentiel des grammaires latines pendant une période si longue ?

8

Dans le cas de la tradition grammaticale tamoule, ce qui semble devoir le plus centralement être appelé « exemple » (*e?uttuk k???u*) se rencontre dans le contexte où un commentaire (*urai*), composé par un commentateur, explique le sens d'un traité constitué de *s?tra*-s. Le texte source (*m?lam*), dans le traité linguistique de base, peut en effet contenir des données en langue objet explicitement présentes. Il peut également pointer de manière indirecte vers des données. Mais il ne contient pas normalement de réels exemples. C'est la tâche du commentaire, dont l'écart temporel avec le traité de base peut souvent se mesurer en siècles, de fournir des exemples pour les étudiants. On pense que les textes de commentaires dont nous disposons actuellement sont la mise en forme à un moment donné de commentaires oraux. L'apprentissage d'une discipline consistait, d'une part, à apprendre par cœur le *s?tra* (sans nécessairement bien le comprendre tout de suite), d'autre part, à apprendre ensuite ce qu'il veut dire grâce aux explications orales d'un maître et/ou grâce à un commentaire. Dans le commentaire, l'exemple fait suite à la paraphrase mot à mot du texte du *s?tra* et il précède des explications plus détaillées.

9

Il nous est donc arrivé d'être gênés par le caractère un peu trop puissant de notre définition qui nous conduisait à récolter aussi bien des phrases complètes, des listes de mots ou de morphèmes (préfixes, marques de flexion...), que de simples lettres. Pourtant nous nous y sommes tenus, réservant à un deuxième temps l'étude de cette diversité formelle, et de l'évidente diversité des fonctions et des fonctionnements qu'elle recouvre.

10

Nous proposons donc une description des techniques, élaborées par différentes traditions, ou par une même tradition à différents moments de son histoire, à travers lesquelles la langue objet est montrée, quel que soit le but dans lequel cette image de l'objet décrit, ou de ce fragment d'objet, est lui-même convoqué. Ces techniques peuvent avoir une certaine originalité, – elles peuvent être différentes d'une tradition à l'autre – elles peuvent avoir également des points communs ; et la question de leur différence, ou de leur identité dans des traditions distinctes, est en elle-même une question d'un très grand intérêt épistémologique.

Ce qui est conçu, ou saisi, comme donnée n'a pas nécessairement la même consistance dans les grammaires françaises de l'âge classique, dans les textes grammaticaux tamouls du XIV^e siècle, ou dans la tradition arabe... Ces techniques ont une histoire, elle-même en relation avec celle des théories.

11

Il apparaît d'emblée, par exemple, que la diversité des formes, des fonctions et des types d'exemples, peut être mise en corrélation avec le type de réalité empirique sous lequel se manifeste la langue objet dans les différentes traditions. Certaines opèrent sur un corpus clos, achevé, de textes classiques (comme la tradition latine), d'autres sur un corpus non clos [\[2\]\[2\] On prendra garde que les deux types de 'traditions'...](#) La fonction (cognitive, sociale...) des outils linguistiques – grammaires et dictionnaires – (Auroux, 1993), n'est pas la même dans les deux cas : élucidation et conservation vs grammatisation, c'est-à-dire description et normalisation. La fonction des exemples des grammaires n'est, par conséquent, pas la même non plus dans les deux cas : i) représentation des données attestées dans le premier (ce qui n'exclut pas la possibilité de transformer le matériau initial, ou la pratique de l'imitation, etc.), ii) représentation des données attestables et du possible de langue dans le second. D'autres fonctionnements encore peuvent être reliés à cette différence essentielle, par exemple la possibilité de forger ou non des séquences, la possibilité de tronquer ou non (c'est-à-dire citer en abrégé) un exemple canonique et reconnu comme tel, etc.

1. LA QUESTION DE LA DÉMARCATIION (LIAGE)

12

L'insertion d'un exemple dans le discours du grammairien pose un problème auquel il faut apporter une solution technique. L'hétérogénéité énonciative du discours de l'exemple et du discours citant, celui du grammairien, doit être montrée. C'est là une condition nécessaire (et suffisante) pour qu'un énoncé, une séquence linguistique quelconque, soit reconnue comme exemple, comme fragment de la langue objet. Dans le cas des grammaires bilingues, cette différence peut être déjà suffisamment sensible dans la différence des codes linguistiques. Dans les grammaires monolingues, elle est manifestée par un marquage qui peut prendre plusieurs formes.

13

Un des objectifs que nous nous sommes fixés a été de dresser un inventaire des inventions techniques auxquelles se sont livrées les différentes traditions pour atteindre cet objectif. Nous avons distingué deux types de marquage :

– le marquage typographique :

14

On ne rencontre guère ce type de marquage dans les traditions manuscrites [\[3\]\[3\] Un usage mérite toutefois d'être noté, celui de singulariser...](#) Il repose sur la mise en œuvre d'un éventail très large de signes ou de techniques typographiques, dont le choix n'est probablement pas le seul fait des grammairiens. Il peut être également lié à certains aspects de

l'histoire des techniques de l'imprimerie, de la composition, être le fait d'innovations des imprimeurs, etc.

15

- signes de ponctuation : tiret, virgule, point suivi ou non de majuscule, double point, point-virgule ;
- signes typographiques : parenthèses, etc. ;
- changement de police : passage de l'italique au romain, ou l'inverse, petites capitales ;
- passage à la ligne et décrochement.

16

Dans les grammaires françaises les plus anciennes, c'est la variété des formes de marquage qui domine, à mettre en relation sans doute avec l'usage peu normatif de la ponctuation, comme en témoigne ce passage de la grammaire de Charles Maupas (1607) où l'on voit que l'exemple peut figurer en italique, ou non, être précédé d'un point, ou d'une virgule :

17

Le plus que parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, il retient d'eux une extension de temps sans limitation, comme. *j'avais déjà composé mon livre, quand vous estes arrivés en cette ville*. Par là est bien signifiée la composition toute parachevée avant l'arrivée ; mais non combien de temps paravant. Et en cette façon de parler on ne mettrait pas bien un redoublé, lequel emprunte l'aide du prétérit parfait, infère un but, et fin d'action : comme ici. *J'ai eu composé mon livre si tôt que vous êtes arrivés*. Et entendue la composition parfaite à l'instant de l'arrivée. J'avais dîné quand je vous vis - ici ne sait-on combien au paravant : Mais, j'eus dîné quand je vous vis. C'est je finis, je cessai à l'heure, ou bien il peut signifier que l'on perdit à l'instant tout appétit, c'en fut fait. (Maupas, *Grammaire et syntaxe française*, 1607, p. 140)

18

Toutefois, à cette diversité succède rapidement la simplicité d'un dispositif qui fonctionne bientôt comme une norme : usage de l'italique, séparation par une virgule ou deux points, éventuellement changement de paragraphe. C'est déjà généralement (mais non systématiquement) le cas dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* (dorénavant abrégée en *GGR*) :

19

Dans les propositions négatives, les termes sur lesquels tombe la négation, sont déterminés à être pris négativement par la négation même, dont le propre est de tout ôter [...]. Et c'est ce qui montre aussi que ces façons de parler ne sont pas contraires à la règle : *il n'y a point d'injustice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui sache cela*. (*GGR*, 1676, p. 84)

20

Ou dans un texte plus ancien comme la grammaire d'Oudin (1637) :

21

Lorsque nous parlons du temps où nous sommes encore, il faut prendre l'indéfini ; de notre siècle on a écrit, de notre temps on a vu. (Oudin, *Grammaire française rapportée au langage du temps*, p. 189)

22

Certaines traditions, toutefois, résistent manifestement à la démarcation systématique. C'est le cas du latin. La tendance des auteurs est, en effet, de gommer au maximum les démarcations. Le principe est d'intégrer autant qu'il est possible la citation ou l'exemple dans le discours métalinguistique, selon « la tendance intégrationniste du latin, dont Cicéron est un représentant extrémiste, et qui consiste à grammaticaliser et à uniformiser sous l'usage le plus grand nombre possible d'énoncés atypiques » (Nicolas 2001, p. 500).

23

Multa societas uerborum, nec *Vinalia* sine *uino* expediri, nec curia *Calabra* sine *calatione* potest aperiri. « Les mots entretiennent des relations complexes : que ferait-on des *Vinalia* [fêtes du vin] si on n'avait pas de *uinum* [vin] et aurait-on accès à la *Curia calabra* [Curie aux proclamations] sans la *calatio* [proclamation] ? » (Varron, LL, 5, 13)
Antiqui tamen *aeuitas* et *aeuitermus* dicebant ab *aeuo*. « Les Anciens disaient pourtant *aeuitas* (éternité) et *aeuitermus* (éternel) à partir de *aeuum* (durée). » (Priscien, GL 2, 81.6)

24

Dans ce dernier exemple, on remarque l'autonomie syntaxique de l'autonyme objet, mais pas de l'autonyme introduit par *ab*.

25

Le cas de *pro* est intéressant : l'intégrationnisme pousserait à mettre le nom que régit cette préposition à l'ablatif, comme dans :

26

audax proprie pro *adrogante* ponitur. « *Audax* s'utilise proprement pour *adrogans*. » (Isidore, *Étymologies*, 10, 7 (L) ; Nicolas 2005, p. 308)

27

mais on trouve un nominatif dans :

28

ut si dicam *Cremes* pro *Chremes* (Priscien GL 2, 19.5 : nominatif « dénominatif » [Ernout-Thomas], Nicolas, 2001, p. 500, ex. 4)
Pugnans pro *Pugnator* (Scaliger, *De causis*, 1540, p. 298 : apparemment on a très rarement l'ablatif de l'autonyme dans le *De causis*.)

29

L'utilisation de l'ablatif est impossible dans :

30

Idem poeta qui inusitatus contraxerat *patris mei meum factum pudet pro meorum factorum*. « Le même poète qui avait contracté de façon assez inusitée *mei meum factum pudet* (mon père a honte de mes [mé] faits) au lieu de *meorum factorum*. » (Cicéron *Orat.* 155)

31

où la construction *pudet aliquem* [acc.] *alicuius rei* [génitif] impose le génitif, ou dans :

32

die posuit pro *diei*. « Il a mis *die* pour *diei*. » (Priscien, *GL* 2, 367.6)

33

exemple dans lequel *pro* imposerait normalement l'ablatif *die*, impossible ici.

34

Cette construction est difficile dans les deux cas suivants :

35

Sic cum alias consonantes aspirant, aut crassius edunt, dicitur *dasut?s*. CRATES, pro GRATES : BIBO, pro VIVO, aut etiam FIFO, sic & pro illo, PIPO.

« Quand on aspire les autres consonnes ou qu'on les épaisit, cela s'appelle de la *dasut?s* (épaisseur) : *crates* pour *grates* (grâces) ; *bibo* pour *uiuo* (je vis), ou encore *fifo*, et aussi bien *pipo* à la place du premier. » (Scaliger, *De causis*, 1540, p. 28)

Addunt alterum argumentum. Interroganti, 'Quis fecit ?' nunquam respondebimus, 'Ipse' : pro, 'Ego' : aut pro, 'Tu' : sed pro Tertio.

« Ils ajoutent un second argument. À celui qui demande : "Qui a fait cela ?", nous ne répondrons jamais *ipse* "moi-même" pour *ego* "moi" ou pour *tu*, "toi", mais nous le ferons pour une troisième personne. » (Scaliger, *De causis*, 1540, p. 266)

36

Dans le premier cas, il ne servirait à rien de remplacer *grates* par l'ablatif *gratibus* (ce qui serait tout à fait possible, le problème phonétique portant sur l'initiale *g/c*). Mais pour ces questions d'alternance de phonème, il semble plus logique de respecter la forme initiale, et surtout les autres exemples donnés (des verbes à la première personne) sont encore moins susceptibles d'une quelconque intégration (à moins d'utiliser un gérondif, cf. *infra*). Dans le second cas, la reproduction d'une situation de dialogue, on imaginerait mal que les cas directs des pronoms soient mis à l'ablatif normalement imposé par la préposition *pro*.

37

Si le grammairien introduit du grec, il pratique aussi l'intégrationnisme, comme dans cet exemple qui mêle par ailleurs étroitement langue et métalangue et dans lequel le mot grec *agros* est cité à l'accusatif imposé par le verbe introducteur :

38

Ager [4][4] Dans cette citation comme dans les citations et les... dictus in quam terram quid **agebant**, et unde quid **agebant** fructus causa : alii quod id Graeci dicunt *agron*. Vt **ager** quo **agi** poterat, sic qua **agi actus**.

« On a dit *Ager* (champ) < pour parler de > la terre sur laquelle on **agissait**/dans laquelle on conduisait quelque chose et de laquelle on tirait quelque chose en vue de l' (agri) culture : d'autres < prétendent qu'on dit *ager* > parce que cet < *ager* >, les Grecs le disent *agros*. De même que *ager*, c'est là où on pouvait conduire, de même par où on peut conduire, c'est *actus* [lieu par lequel on fait passer une bête de somme, lieu dont la largeur est déterminée par la taille de cette dernière, puis mesure de superficie]. » (Varron, *LL*, 5, 34)

39

mais dans :

40

agnus ex graeco *amnos* deducitur. « Le mot *agnus* (agneau) est tiré du grec *amnos*. » (P. Fest. [Paul Diacre, abrégiateur de Festus] 6, 7 L ; Nicolas 2001, p. 503, ex. 16 ; trad. modifiée)

41

amnos est au nominatif en grec, peut-être pour aider à la superposition des deux formes, d'autant que le *graeco* qui précède porte la marque casuelle.

42

L'intégrationnisme suppose la nominalisation d'un verbe qui se fait facilement en latin par l'utilisation du gérondif :

43

quae uirtus ex ***prouidendo*** est appellata *prudencia*. « Laquelle vertu a été appelée *prévoyance* à partir de *prévoir*. » (= *ex prouidere* ; Cicéron, *Leg.* 1, 60 ; Nicolas 2001, p. 501, ex. 7)

44

Mais le départ entre métalangue et autonome est parfois difficile, comme dans cet exemple :

45

Verba nunc generaliter accipi uolo : nam duplex **eorum** intellectus est... « Je souhaite qu'on prenne *uerba* dans son sens général : car ce mot a deux sens... » (Quintilien 1, 5, 2)

46

où, comme le remarque Nicolas (2001, p. 506, ex. 32), il y a « confusion entre le référent de l'autonyme (le terme *uerba*, qui, en tant qu'autonyme, est un singulier : il équivaut à *uerbum* 'verba') et sa forme paradigmatique (*uerba* est au pluriel), ce qui témoigne d'une analyse linguistique et logique insuffisante ».

47

Les contraintes morphosyntaxiques imposées par le statut autonymique de l'exemple dans une langue sans flexion nominale comme le français ne sont évidemment pas les mêmes, ou plus exactement, elles ne s'exercent pas dans les mêmes secteurs. On trouve quelques cas où le problème posé relève de la morphologie nominale, en l'occurrence, de la gestion du nombre :

48

Le verbe actif est un verbe qui sert à expliquer et à marquer les choses, ou les actions, et qui régit toujours l'accusatif, comme dans l'exemple ci-dessous. *Pierre aime ses amis*. Qu'est-ce que *Pierre aime* ? Ce sont *ses amis*. C'est-à-dire, que *aime* est le verbe qui sert à marquer l'amitié de Pierre envers ses amis. **Ils sont à l'accusatif**, parce **qu'ils sont** le régime ou le cas du verbe qui **le** gouverne. (Sauvage de Villaire, 1749, p. 65)

49

L'usage de pronoms pluriels, accordé avec le groupe nominal qu'il anaphorise dans l'exemple est évidemment un peu surprenant pour un lecteur moderne. On peut considérer cet emploi comme une caractéristique du discours grammairien de l'âge classique : la différence des plans énonciatifs entre le discours citant et l'exemple ne bloque pas les anaphores, ou pour mieux dire, l'anaphorisant ne conserve pas le statut autonymique de l'anaphorisé. On s'attendrait en effet à des formes comme « les mots X », ou « l'expression X », aptes à saisir le signe « les amis » en tant que signe autonome, et non le pronom pluriel employé par le grammairien qui renvoie problématiquement, dans ce contexte, à travers le GN anaphorisé, au référent de ce dernier. Avant le XVIII^e siècle, ce type très particulier d'anaphore se rencontre assez couramment : un élément, lexical ou pronominal, peut anaphoriser un antécédent pris dans l'exemple, sans égard au statut autonymique de ce dernier.

50

Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que **cette violence** a été tout à fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout à fait inhumaine*. (GGR, 1676, p. 80)

51

Mais par la suite, ces phénomènes tendent à se raréfier, même si l'on peut penser qu'ils ne disparaissent jamais tout à fait du discours des auteurs, sortes de facilités ou de raccourcis bien pratiques et presque inévitables dans le discours didactique. Leur raréfaction serait imputable au fait que l'exemple est de plus en plus constitué comme une sorte d'isolat énonciatif. Il y a là, dans le domaine des grammaires françaises, l'installation d'une norme discursive (une norme du discours grammairien), la mise au point progressive de procédures

réglées de dénomination et de désignation de l'exemple, ou d'une de ses parties, dans le discours qui le suit et qui en propose l'analyse. Ce réglage du discours grammairien peut, bien entendu, être déjoué, sur le mode plaisant, ce qui confirme l'existence consentie de cette règle du discours : pour que le caractère plaisant de la transgression soit reconnu comme tel, il faut bien que la règle soit présupposée. C'est ce qui nous paraît assez sensible dans le passage suivant de la grammaire de l'Abbé Girard :

52

Je conserve les noms usités dans l'école (aux modes indéfinis), INFINITIF, GERONDIF, PARTICIPE. J'espère que les oreilles des dames n'en seront point choquées ; parce que les définitions leur en auront fait connaître le sens ; et qu'il me semble que les termes de l'art leur deviennent aisément familiers dès qu'on les leur explique avec netteté et précision. Laquelle en effet, du moins de celles que le cœur n'absorbe pas entièrement et dont l'esprit s'occupe un peu, n'entendra pas que dans cette phrase,

il est rare de savoir aimer

les deux derniers mots sont des verbes parce qu'ils expriment des événements (...) Enfin dans cette troisième phrase,

Cela bien entendu, il s'ensuit que la grammaire n'est pas hors de la portée des femmes.

est-il difficile de remarquer que le mot *entendu* présente là une action ou un événement dans l'esprit d'une manière indéfinie (...) ? (Girard, 1747, t. 2, p. 6)

– le marquage robuste

53

Nous appelons par ce terme les formes de marquage impliquant des outils proprement linguistiques. La catégorie s'est imposée à partir notamment de l'observation des traditions manuscrites.

54

Les marqueurs robustes que nous avons pu observer se laissent ranger dans les catégories suivantes :

55

1. termes métalinguistiques qui désignent l'exemple : *mot, phrase, exemple*, en français ;

comme dans cette **proposition** : *Tout homme est raisonnable.* (GGR, 1676, p. 82)

ces **façons de parler**, bonnes ou mauvaises ; *C'est grêle qui tombe. Ce sont gens habiles qui m'ont dit cela* : ne sont point contraires à la règle... (GGR, 1676, p. 100)

2. particules démarcatives comme l'article *ly* de l'ancien français que l'on trouve dans les manuscrits latins du Moyen Âge devant la séquence citée comme exemple, ou comme l'article grec *to*, que l'on trouve également dans le même contexte, ou plus tardivement encore dans la GGR, ou encore comme les particules spécialisées dans le

marquage des citations et du discours rapporté qui sont utilisées dans la tradition tamoule, etc.

3. séquences introductrices plus complexes qui, au-delà du simple marquage, peuvent jouer un rôle dans la délimitation du statut des données représentées par l'exemple, en identifiant la source énonciative de l'énoncé, et en le donnant comme type (*vs* token). Le prototype de ce type de séquence, dans la tradition française, comporte un verbe de locution (*dire...*) et la représentation d'une source énonciative (*on, je, les paysans*, ou tout autre groupe de locuteurs dont le grammairien allègue la façon de parler, et dont la mention contribue à attester que l'exemple constitue une donnée prélevée.

56

Les délicats rejettent quantité de phrases qui passaient autrefois pour fort élégantes : **comme** *je vois mes affaires réussies, je pense mes souhaits arrivés* : et c'est parce que le participe des verbes neutres n'a pas fort bonne grâce lorsqu'on le veut construire pour temps simple, temps composé tout entier : car l'auxiliaire y manque en effet, et pour parler plus nettement il faudrait dire : *je vois que mes affaires ont réussi, je pense que mes souhaits sont arrivés*. (Oudin, 1632, p. 263)

Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que cette violence a été tout à fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout à fait inhumaine*. (GGR, 1676, p. 80)

J'ai vu parler le paysan de la lisière du bourbonnais et de l'Auvergne sans cette sorte de syncope. Je me divertissais fort à lui entendre dire, *voilà bien de les feuilles, c'est bien le cas de les chèvres* (Girard, 1747, p. 171)

Ces deux termes peuvent être ou simples, comme quand je dis, *Dieu est bon*, ou complexes, comme quand je dis : *Un habile magistrat est un homme utile à la république*. (GGR, 1676, p. 68)

57

Le tableau suivant synthétise les principaux procédés de marquage robuste observés chez Apollonius Dyscole : C. = *Conjunctions* ; P. = *Pronom* ; S. = *Syntaxe*.

58

[Horizontalement de 1 à 5 : types d'exemples ; verticalement de 1 à 8 : types de marquage. "C" = citation littéraire ; "E" = exemple inventé].

	1 lettre	2 plusieurs lettres	3 mot (sauf cit. litt.)	4 citation littéraire	5 ex. synt. inventé
1. ø			<i>P.</i> 7,12 ; 17,20 : etc.	<i>P.</i> 5,23ss. fréquent	<i>P.</i> 7,15 ; <i>S.</i> 17,6ss., fréquent
2. « comme »			hoion (« comme, par exemple », <i>S.</i> 28,4 ; etc.) fréquent		
3. pron. adv. déict.				ta toiauta (« des [tours] tels que ») + “CC” (<i>S.</i> 314,15)	<i>en tois toioutois</i> (« dans des [tours] tels que ») + “E” (<i>S.</i> 21,6 = 26,3)
4. « en effet »			<i>P.</i> 3,17 ; etc.		<i>P.</i> 33,6 ; etc.

	1 lettre	2 plusieurs lettres	3 mot (sauf cit. litt.)	4 citation littéraire	5 ex. synt. inventé
5. art. défini	to ā (« le a », C. 227, 21 ; etc.)	tou ḡm̄ è k̄m̄ è k̄h̄m̄ (« du [groupe] <i>gm</i> ou <i>km</i> ou <i>khm</i> », S. 9,1)	tèn <i>autos</i> (« le [pronom] <i>autos</i> », S. 267,6) to <i>theos</i> (« le [nom] <i>theos</i> », S. 293,5)	<i>P.</i> 7,12 ; etc.	<i>P.</i> 13,25 ; 15,11 ; 29, fréq.
6. mention auteur et/ ou œuvre et/ou contexte				para tōi poiētēi (« chez le Poète [= Homère] » (<i>P.</i> 13,9 ; 13 ; 22,19 ; etc.) – “C” Sappho (<i>C.</i> 223,27) ; etc.	
7. formule à verbe « dire » (ou équiva- lente)				« Archiloque dit » + “C” (<i>C.</i> 224,2) – « quand Nestor s’adresse ainsi à ses enfants » + “C” (<i>S.</i> 309,6)	« il n’est pas correct de dire » + “E” (<i>P.</i> 13,21) – « quand nous disons » + “E” (<i>S.</i> 31,10 ; cf. 29,1ss.), fréquent
8. composite				3+4 : « voici en effet » + “C” (<i>P.</i> 7,10) 2+7 : « comme Alexandre s’adressant aux ambassadeurs d’Athènes » + “C” (<i>P.</i> 19,24) 3+5 (« ceci » + “C1” « et le » + “C2” (<i>P.</i> 13,22) 3+6 (« ceci, dans les <i>Phéniciennes</i> d’Euripide » + “C” (<i>C.</i> 230,2) 3+7 : « celui qui s’exprime ainsi » + “C” (<i>C.</i> 219,19)	2+5 : « comme le » + “E” (<i>S.</i> 281,6) 3+7 : « nous disons ainsi » + “E” (<i>P.</i> 13,22 ; cf. 25,5 ; <i>C.</i> 220,28 ; <i>S.</i> 17,16 – « mais on ne trouverait pas un [tour] tel que » + “E” (<i>S.</i> 295,9) 2+4+7 : « en effet, on dira par exemple » + “E” (<i>S.</i> 280,7 ; 295,7)

Le *genre* de l’article défini est exploité comme indice démarcateur quand il y a citation autonymique d’un mot isolé. En effet, l’article qui introduit un mot cité s’accorde en genre et en nombre, non avec le mot lui-même, mais avec le nom (masculin, féminin ou neutre,

toujours au singulier) de la partie du discours dont il relève ; ainsi (col. 3), les mots cités *autos* et *theos* sont des masculins, mais *tèn* est l'article féminin, parce que *autos* est un pronom, *antônnumia*, mot féminin en grec, et *to* est l'article neutre, parce que *theos* est un nom, *onoma*, mot neutre en grec. La théorie de cet usage est exposée par Apollonius, S. 34,3ss [\[5\]\[5\] « \[On peut faire précéder de l'article\] n'importe... »](#). Son application est dans l'ensemble très conséquente chez le grammairien alexandrin, même si, en quelques occasions, la raison du genre d'un article n'apparaît pas pleinement ; voir par exemple S. 140,5s. : *hè* (fém.) *megalou epoièse to* (neutre) *megaloi* « le (génitif, *genikè*, fém.) *megalou* a produit le (pourquoi neutre ?) *megaloi*. » Il semble qu'il faille, dans les cas semblables, faire le constat d'un certain laxisme, rendu possible – ou moins choquant – par la relative polyvalence du neutre. Mais ce sont là des écarts mineurs. L'important est que le grammairien ait théorisé le principe de la citation autonymique, capital pour qui veut appréhender le linguistique en tant que tel : on mesurera à cet égard la différence entre l'usage d'Apollonius et celui d'Aristote [\[6\]\[6\] Voir à ce sujet, dans Idefonse & Lallot, Aristote....](#).

[60](#)

L'utilisation de l'article grec neutre *to* qui vient d'être évoqué passe tout naturellement dans les grammaires latines dont la doctrine doit beaucoup à la tradition grecque et à ce titre comportent plus ou moins des fragments de langue grecque. Priscien utilise *to* devant n'importe quelle partie du discours pour marquer son utilisation autonymique dans les exemples grecs qu'il cite (*Inter* significat [...] modo *to dia* [...], modo *to en*. « *Inter* signifie tantôt *dia* [à travers], tantôt *en* [dans]. » *GL* 3. 43.1-3), mais – fait plus intéressant – le transpose devant des exemples latins :

[61](#)

Vnum solum pronomen compositum inuenitur apud nos, *to* 'idem', quod secundam notitiam eiusdem personae significat... « Chez nous [en latin], on trouve un seul pronom composé, à savoir *idem*, qui signifie une seconde mention de la même personne... » (Priscien *GL* 3. 124.19-20)

[62](#)

Et *to* sera gardé comme indicateur spécifique d'un usage particulier dans la réécriture d'un exemple, ainsi dans la *Nouvelle Méthode latine* de Port-Royal (6^e éd. [1662], p. 565), grammaire latine désormais rédigée en français, qui illustre ainsi l'explication du *quod* rationnel, en reprenant un exemple d'Horace (*Satires*, 1, 4, 98 : *Incolumis laetor quod uiuit in urbe* « Je me réjouis qu'il vive, sain et sauf, dans la ville. ») :

[63](#)

laetor ob id, ou *propter id negotium, quod est : uiuit in urbe*, le prenant absolument ; ou *quod est to uiuere in urbe*.

[64](#)

To ne sert plus ici à introduire un autonome, mais à manifester le caractère substantivé dans la métaphore écrite pour montrer que *quod* n'est pas en l'occurrence une simple conjonction, mais un vrai relatif pourvu d'un antécédent.

65

On retrouve à peu près les mêmes procédés et les mêmes problèmes dans la tradition arabe, où l'emploi d'un marquage typographique est inconnu dans les manuscrits anciens, et n'est utilisé que de manière sporadique et souvent peu cohérente dans les éditions modernes. Les procédés de liage, assez variés dans le détail, peuvent toutefois être ramenés à quelques types, utilisés ensemble ou séparément :

66

i) L'absence de démarcateur est assez fréquente :

67

min amma ??za Ø ?araba ?ul?ma-hu Zaydun wa-mtana?a Ø ?araba ?ul?mu-hu Zaydan (« c'est pourquoi *Il a frappé son esclave, Zayd* est possible, et *Son esclave [à Zayd] a frappé Zayd* est impossible ». Zama?šar?, Mufa??al, p. 18).

68

ii) Les éléments anaphoriques (pronom ou démonstratif) renvoyant à la formulation abstraite de la règle :

69

h?d? b?bu l-f??ili lla ? yata?add?-hu f??ilu-hu 'il? maf??lin **wa- ?lika** qawlu-ka ?araba ?Abdu-ll?hi Zaydan (« Ceci est le chapitre du sujet que son verbe dépasse vers un objet, et **c'est** ton dire *Abdall?h a frappé Zayd.* » S?bawayhi, Kit?b, p. 14 en bas, t. 1).

70

Ce procédé est toujours accompagné de l'un des deux suivants, ou des deux à la fois.

71

iii) Les mots-outils marquant la comparaison, *ka-*, *mitl*, *na?w* (« comme »), ce dernier étant de loin le plus fréquent :

72

al-ismu ?ayru l-?ifati **na?wu ra?ulin** wa-farasin wa-?ilmin wa-?ahlin (« Le nom qui n'est pas qualificatif [i.e. le substantif, par opposition aux adjectifs et aux participes] [est] **comme** *homme, cheval, science et ignorance.* » Zama?šar?, Mufa??ali, p. 6).

73

iv) Le verbe déclaratif *q?la*, « dire », souvent sous sa forme nominale *qawl*. Ce verbe, qui est le seul, en arabe classique, à introduire un propos rapporté au style direct, marque explicitement le statut d'isolat énonciatif de l'exemple :

74

wa-min 'i?maari l-f??ili qawlu-ka ?araba-n? wa-?arabtu Zaydan (« Parmi [les cas] d'ellipse du sujet [il y a] **ton dire** *M'a frappé et j'ai frappé Zayd-ACCUSATIF* [i.e. « Zayd m'a frappé et je l'ai frappé]. » Zama?šar?, *Mufa??al*, p. 19)

wa-min ?a fi l-?abari qawlu-hum ?ara?tu wa-i ? l-sab?u (« Parmi [les cas] d'effacement du propos [il y a] **leur dire** *Je suis sorti et voici que le lion* [sous-entendu : était là]. » Zama?šar?, *Mufa??al*, p. 25).

75

Hormis les cas où ils introduisent une citation, *q?la* et *qawl* ne sont associés qu'à la deuxième personne du singulier à valeur générique, ou à la troisième du pluriel, qui renvoie aux « Arabes », c'est-à-dire, dans ce contexte, aux habitants originels de la Péninsule arabe, considérés comme les seuls dépositaires du bon usage (voir ici même la contribution de Jean-Patrick Guillaume). L'emploi de l'une ou de l'autre ne semble pas totalement arbitraire : la deuxième du singulier semble plutôt utilisée pour introduire les données courantes et régulières, la troisième du pluriel pour les constructions idiomatiques, qui posent un problème d'analyse particulier. Cela dit, il s'agit plus d'une tendance que d'une règle absolue.

76

v) La combinaison des procédés iii) et iv) qui semble le cas le plus fréquent :

77

al-f??ilu huwa m? k?na l-musnadu 'ilay-hi min fi?lin 'aw šibhi-hi muqaddaman ?alay-hi 'abadan ka-qawli-ka ?araba Zaydun (« le sujet [de la phrase verbale] c'est ce qui a pour prédicat un verbe ou un élément assimilé, celui-ci lui étant obligatoirement antéposé, **comme ton dire** *Zayd a frappé.* » Zama?šar?, *Mufa??al*, p. 18)

wa-qad ?u ifa f? na?wi qawli-him 'inna m?lan wa'-inna waladan wa-'inna ?udadan ay 'inna la-n? (« Il [le propos d'une phrase verbale introduite par 'inna] peut être effacé dans [les cas] **comme leur dire** *Il y a des troupeaux, il y a des garçons, et il y a des provisions.* Il faut sous-entendre *'inna la-n?* [“il y a à nous”, i.e. “nous avons”]. » Zama?šar?, *Mufa??al*, p. 28)

78

Nous avons ici, il faut le noter, un bon exemple de « séquence réaliste » (cf. infra p. 25), d'énoncé qui, sans être une citation, ne s'en inscrit pas moins dans un univers de discours spécifique, en l'occurrence celui de la « bédouinité » [\[7\]\[7\] Il faut entendre par là celui que la culture arabe....](#) Pour un nomade du désert, avoir tout à la fois des troupeaux, des fils et des provisions représente le summum de la richesse matérielle, mais aussi et surtout la garantie de son indépendance, les deux notions étant d'ailleurs confondues, en arabe classique, sous le même terme, *?in?'*.

79

L'article (qui, en arabe, est invariable en genre, nombre et cas) est parfois utilisé pour introduire des mots isolés, mais d'une manière très différente de celle qui a cours dans la tradition gréco-latine. Son principal usage concerne les morphèmes clitiques de structure CV : mentionnés de manière autonymique, ils formeraient des noms constitués d'une seule lettre (la

voyelle n'étant pas notée), ce qui est exclu dans la graphie de l'arabe. L'usage est alors de les désigner par le nom de la lettre qui les constitue : ainsi, pour parler de la préposition *bi-* (« à, avec, par »), on dira *al-b?*' (« la [lettre] *b* ») ; dans le cas de morphèmes homographes, l'ambiguïté éventuelle est levée par la spécification du statut métalinguistique de l'unité concernée : on parle ainsi du *l?m al-ta?r?f* (« la [lettre] *l* de détermination ») pour désigner l'article *al-*, par opposition (entre autres) à *l?m al-?arr* (« la [lettre] *l* [qui régit] le génitif »), qui correspond à la préposition *li-* (« à, pour »).

[80](#)

On notera enfin que la différence de plan énonciatif entre exemple et commentaire est fréquemment brouillée, notamment par le fait que tout nom (fût-il employé, en principe, comme autonome) doit porter la marque casuelle voulue par sa position dans la phrase où il apparaît ; d'où la fréquence d'énoncés « paradoxaux » comme *inta?aba Zaydun li'anna-hu maf??l* (« Zayd-NOMINATIF est à l'accusatif parce qu'il est complément. » S?bawayhi, *Kit?b I*, 15 en haut).

[81](#)

Enfin, dans la tradition tamoule, dans les manuscrits (sur feuille de palmier) qui sont le support sur lequel les textes ont été transmis, il n'y a pratiquement qu'un seul signe de ponctuation, le tiret « - », et son usage est très restreint : il sépare les différentes grandes rubriques. De plus, il n'y a pas de blancs entre les mots et ceux-ci sont souvent soudés par des phénomènes de sandhi. Les éditeurs modernes ont bien sûr introduit une ponctuation et même des changements de police de caractère, mais s'il est loisible d'argumenter qu'ils sont ainsi fidèles à l'intention de l'auteur, on ne peut certainement pas dire qu'ils nous présentent fidèlement le texte. Les seuls éléments dont nous pouvons raisonnablement penser qu'ils sont là depuis l'origine sont ceux qui font partie des ressources métalinguistiques de la langue, c'est-à-dire les différentes particules de citation (*e??u*, *e?a*, etc.) qui sont à relier de façon générale à un *verbum dicendi*, le verbe *e?al*, dont la fonction principale est l'enchâssement du discours direct dans un énoncé. Il est à noter que l'on a rapproché la forte présence en sanskrit d'une particule de citation *iti* de l'existence d'un substrat (de langues dravidiennes) chez les locuteurs des langues indo-aryennes. En pratique, la particule de citation sert de délimiteur droit, c'est-à-dire que l'on ne sait pas où commence une chaîne textuelle qui est objet d'un méta-discours, mais on sait toujours où elle s'arrête.

2. LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION

[82](#)

Nous avons proposé plus haut une définition de l'exemple dans les textes grammaticaux indépendante de sa forme possible, et fondée seulement sur sa fonction épistémologique et sémiotique : la représentation de la langue objet. Cette fonction peut être assumée de deux façons : l'exemple peut représenter les données en extension ou en compréhension.

– représentation en extension

[83](#)

Dans ce cas, la séquence est à proprement parler autonome. C'est, semble-t-il, le cas des exemples de défaut codifié, éventuellement emprunté à un auteur classique (cf. Virgile, *Aen.* 1, 573 : *Vrbem quam statuo vestra est*, dont il sera reparlé dans l'article de B. Colombat ci-après sur la tradition latine). On peut penser que ce type d'exemple est caractéristique des traditions qui se développent sur un corpus clos.

84

On peut également ranger ici les exemples constitués par des listes closes : pluriels en *-oux*, en *-als*, noms féminins de la première déclinaison en latin qui ont leur ablatif en *-abus*, etc.

– représentation en compréhension

85

L'exemple n'est pas un énoncé lui-même, mais se présente comme une matrice à partir de laquelle les énoncés de la classe peuvent être générés. Ce mode d'accès aux données est repérable à travers des mécanismes différents selon les traditions :

86

- le mécanisme sémantique de la comparaison (*comme quand L dit E*), où L représente la source de l'exemple (*je, on...*) : l'exemple correspond à l'occurrence d'un type ; l'outil de comparaison déclenche un processus de parcours des occurrences de la classe.

En toute proposition il y a un sujet (...) et un attribut (...). Mais ces deux termes peuvent être ou simples, comme quand je dis : *Dieu est bon* ; ou complexes, comme quand je dis : *Un habile magistrat est un homme utile à la république*. Car ce que j'affirme n'est pas seulement qu'il est *homme*, mais qu'il est *homme utile à la république*. (GGR, 1676, p. 67-68)

- La séquence exemple comporte une ou plusieurs variables non instanciées.

87

Les traditions ont développé des stratégies différentes pour élaborer le concept de variable non instanciée. Ce rôle peut être joué par exemple par des pronoms, des noms propres (cf. *supra* les exemples empruntés à la tradition arabe mettant aux prises Zayd et Zamah) ou des listes :

88

1. des pronoms

Il a été traité avec violence. (GGR, 1676, p. 80)

Il agit en politique qui sait gouverner. (GGR, 1676, p. 80)

Il est coupable de crimes qui méritent châtement. (*GGR*, 1676, p. 80)

Il imite Virgile qui est le premier des poètes. (*GGR*, 1676, p. 83)

2. une liste ouverte de valeurs

Il a de l'argent, du cœur, de la charité, de l'ambition. (*GGR*, 1676, p. 84)

Le parfait simple ou le prétérit défini marque une action passée qui s'est faite dans un temps dont il ne reste encore présentement quelques parties à écouler : comme, *j'ai gagné mon procès cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, ces jours-ci, ce matin, cette après-dînée. J'ai gagné* marque une chose passée. Mais *cette année, ce printemps, ce mois-ci etc.* marquent que nous y sommes encore et qu'il reste présentement une partie de *cette année, de ce printemps, de ce mois-ci, etc.* à achever, et qui n'est pas encore finie. (Sauvage de Villaire, 1749, p. 107)

89

Chez Apollonius, les deux types de représentation se rencontrent côte à côte et tendent à remplir des fonctions différentes et complémentaires.

90

Les exemples inventés (y compris a-grammaticaux) représentent, de manière aussi explicite que possible, les structures sur lesquelles le grammairien raisonne, et qui seront autant de matrices à exploiter analogiquement pour bien dire (ou ne pas mal dire). Ces exemples ont leur place dans un projet de description des règles qui régissent *la langue*.

91

Les citations – très majoritairement poétiques et pour la plupart homériques – peuvent avoir la même fonction (Homère parle grec !). Mais beaucoup d'entre elles appartiennent à un corpus philologique de tours faisant problème en raison d'un écart avec les normes prônées par le grammairien (tours figurés). C'est à ce titre qu'elles sont présentes dans le discours grammatical ; le grammairien, en les exhibant et en les analysant, fait coup double : i) il apporte sa contribution à la solution d'un problème philologique (c'est la vocation première de la grammaire : résoudre les difficultés des textes poétiques) ; ii) il sauve la norme en homologuant la figure qui la viole.

92

On peut voir fonctionner les deux types d'exemples dans le texte suivant d'Apollonius (Apollonius, *Syntaxe* I, § 57 (p. 49,1-50, 2 Uhlig) [*Syntaxe du génitif partitif*] :

93

Tout génitif nominal, lorsqu'il est partitif, prend obligatoirement l'article. Donnons des exemples (*hupodeigmata*) : *tôn anthrôpôn hoi men eisi Hellènes, hoi de barbaroi* [des hommes (gén.), les uns sont grecs, les autres barbares], *tôn Aiantôn ho men epikaleitai Telamônios, ho de Lokros* [des Ajax (gén.), l'un a pour deuxième nom « fils de Télamon », l'autre « Locrien »], *tôn adelphôn mou ho men rhêtôr estin, ho de heteros grammatikos* [litt. : des frères-de-moi (gén.), l'un est rhéteur, le second grammairien]. Il en va de même des singuliers qui peuvent se partager, comme « l'or », « l'argent », etc. Je précise « lorsqu'il est partitif », puisqu'il est possible qu'un génitif, ne comportant pas cette valeur, ne prenne pas l'article : *anthrôpôn akouô* [j'entends des hommes (gén.)], *philôn pronououmai* [je prends soin d'amis (gén.)], mais on ne dit pas **philôn hos men agathos estin, hos de ponèros* [d'amis (gén.), l'un est bon, l'autre méchant], car ici l'article est obligatoire. Du coup, ce n'est pas seulement le cas qui a été modifié (*enallagè*) dans :

Nestoridai d'ho men outas'Atumnion [Il. 16.317]

[litt. : les fils de Nestor (nomin. pl.), l'un blessa Atymnios,]

ho d'apelaben < ton adelphon > [l'autre arrêta < son frère >] : il est évident que l'article aussi manque, et manifeste que la figure explique la malformation de la phrase (*to skhèma exègèsato to asustaton tou logou*) : s'il y avait eu un génitif, l'article n'aurait pas pu manquer. En revanche, dans :

hoi de duo skopeloi... [Od. 12.73]

[les deux rochers (nomin.)...],

le poète n'a modifié que le cas.

94

Dans la première partie du texte, Apollonius se comporte en grammairien normatif : il énonce une règle, l'illustre par des exemples inventés, met les points sur les *i* pour éviter tout malentendu ou détournement de sa règle. Cette dernière démarche l'entraîne (« du coup ») dans une autre voie, celle de la grammaire philologique, grande fournisseuse, elle, de contre-exemples, c'est-à-dire d'exemples attestés et autorisés (Homère !), donc irrécusables, auxquels il faut faire un sort. La pierre d'achoppement est en fait ici un contre-exemple *masqué*, puisque dans Il. 16.317, l'énallage qui substitue le nominatif *Nestoridai* au génitif partitif attendu dissimule la violation d'une règle touchant le génitif, ce que l'appel à Od. 12.73 va permettre de mettre en évidence. Pour Apollonius en effet,

95

1. le tour normal, implicitement supposé sous-jacent, en Od. 12.73 serait *tôn* (art. gén. pl.) *de duo skopelôn* ('rochers', gén. pl.) *ho men...*, *ho de...* [des deux rochers (tour partitif), l'un..., l'autre...]
2. dans le tour attesté *hoi* (art. nom. pl.) *de duo skopeloi* (nom. pl.), *ho men...*, *ho de...*, obtenu par énallage *nominativus pro genetivo*, l'article *hoi* porte témoignage de la

présence de *tôn* dans le tour au génitif partitif supposé sous-jacent : « le poète n'a modifié que le cas »

3. dans *Il.* 16.317, le tour sous-jacent au génitif partitif *tôn Nestoridôn, ho men... , ho de...* [des fils de Nestor, l'un... , l'autre...] a fait l'objet de deux modifications : substitution du nominatif au génitif, suppression de l'article. Trop, c'est trop : la phrase ne tient pas debout (*asustaton*), *pace* Homère ; la figure d'énullage du cas tout à la fois masque et laisse voir en transparence – c'est ainsi que je comprends 'explique' – le génitif partitif fautif (sans article).

96

En latin, on trouve couramment des variables non instanciées, les auteurs utilisant, selon un principe d'économie, un monosyllabe à sens très large (*res* « chose ») ou un pronom :

97

avec *res*, monosyllabe à sens très large :

98

'Memini illam rem'et 'illius rei'. (Priscien *GL* 3, 280.1 et 298.9) 'Potior illius rei'et 'illam rem'et 'illa re'. (Priscien *GL* 3, 281.16)

99

avec un pronom personnel :

100

'Impero tibi'. (Priscien *GL* 3, 280.10)

'Aufero tibi'et 'a te' (Priscien *GL* 3, 280.13)

101

avec un pronom démonstratif :

102

'increpo illum'. (Priscien *GL* 3, 322.23)

103

Le choix de la forme doit dépendre de sa lisibilité : on peut supposer que l'auteur évite une forme comme *te* employée seule (sans préposition), *te* pouvant être un accusatif ou un ablatif, alors que *tibi* n'est jamais ambigu.

104

Bien qu'elle se soit développée pour une grande part à partir d'un corpus clos, la tradition arabe a assez peu pratiqué la représentation en extension, hormis en ce qui concerne certaines listes de morphèmes (prépositions, verbes auxiliaires, particules modales...). Cela tient à plusieurs facteurs. L'un concerne les propriétés de la langue décrite : ainsi, la morphologie de l'arabe est, sur bien des points, d'une grande prédictibilité, ce qui exclut (ou en tout cas qui réduit fortement) les listes d'exceptions ou de verbes irréguliers. Un autre relève du partage des compétences entre la grammaire proprement dite et la lexicologie (*?ilm al-lu?a*) : alors que la première s'intéresse aux « lois générales » (*qaw?n?n kulliyya*) qui gouvernent la structure des mots dans le cas de la morphologie, ou leur assemblage dans le cas de la syntaxe, et, partant, ne prend en compte les faits linguistiques que sous l'angle de leur caractère « régulier » (*qiy?s?*), la seconde, au contraire, a pour domaine tout ce qui, dans la langue, ne peut être subsumé par une règle générale, et doit être « appris par cœur » (*sam???*). Pour prendre un exemple concret, il appartient à la grammaire de formuler une règle telle que : les verbes dont la deuxième ou la troisième consonne de la racine est une laryngale (*?arf ?alq*, i.e. ', ?, h ou ?) ont un inaccompli en *yaf?alu*, e.g. *fata?a/ yafta?u* (« ouvrir »), *sa'ala/yas'alu* (« interroger »); alors que les exceptions comme *qa?ada/yaq?udu* (« s'asseoir »), qui doivent être apprises une à une, relèvent de la lexicologie, et à ce titre, ne figurent pas, normalement, dans les traités grammaticaux.

105

Le troisième facteur est l'extrême réticence que semblent ressentir les grammairiens à cataloguer un fait établi par le corpus de référence comme exceptionnel ou déviant, même lorsqu'il l'est manifestement, quitte à laisser entendre que la forme ou la construction en question sont productives. En voici un exemple, encore une fois tiré du *Mufa??al* :

106

Le sujet peut être présent alors que l'élément qui lui assigne le nominatif (i.e. le verbe) est sous-entendu. On (te) dit « *Man fa?ala ?* » (« Qui a fait [cela] ? »), et tu réponds « *Zaydun* » (« *Zayd-NOMINATIF* »). Parmi les faits du même genre, il y a Sa parole, qu'Il soit exalté *wayusabba?u la-hu f?-h? bi-l-?adwi wa-l-'a?li ri??lun* (« Là, Sa transcendance est célébrée du matin au crépuscule [par] des hommes-NOMINATIF. » Coran, 24, 36), pour ceux qui récitent *yusabba?u* (au passif), c'est-à-dire *yusabbi?uhu ri??lun* (« des hommes-NOMINATIF célèbrent Sa transcendance »). De même le vers cité (par S?bawayhi) dans le *Kit?b : li-yubka Yaz?du ?ari?un li-?u??matin* (« Que soit pleuré Yaz?d-NOMINATIF [par] celui-qui-est-humilié-NOMINATIF à cause d'une querelle de sang [i.e. avec quelqu'un de trop puissant pour qu'il puisse en tirer vengeance] ») [...], c'est-à-dire *li-yabk?-hi ??ri?un* (« que le pleure celui-qui-est-humilié-NOMINATIF. ») (p. 21 sq)

107

La citation du Coran et le vers anonyme mentionnés comportent à la fois un verbe au passif (*yusabba?u* et *li-yubka* respectivement) et un nom au nominatif correspondant à l'agent (*ri??lun* et *?aricun*), ce qui est en principe strictement agrammatical, de la même façon que le serait en français « Jean est frappé Pierre ». Une solution fort simple consisterait à supposer une erreur dans l'établissement du texte : il suffirait de lire *yusabbi?u* et *li-yabki*, à la voix active, pour que tout rentre dans l'ordre. Toutefois, dans la mesure où les deux citations font partie du corpus de référence [\[8\]\[8\] En ce qui concerne la seconde, il convient toutefois...](#), une telle démarche apparaît impossible, d'autant qu'elle priverait les grammairiens d'une

occasion de manifester leur savoir-faire. La solution qu'ils ont élaborée consiste à dire que *ri??lun* et *??ri?un*, contrairement aux apparences, ne dépendent pas de *yusabba?u* et *li-yubka*, mais d'un verbe sous-entendu, restitué comme *yusabbi?u* et *li-yabki*. La forme sous-jacente serait donc quelque chose comme « Sa transcendance est célébrée [...], des hommes [la célèbrent] » ou « Que Yazid soit pleuré, [que le pleure] celui qui a été humilié. » La solution est, à l'évidence, parfaitement artificielle ; mais l'important, ici, est qu'elle est présentée comme une application parmi d'autres d'une règle parfaitement banale et courante, qu'illustre l'exemple inventé donné au début du passage *man fa?ala ? – Zaydun* (« Qui a fait cela ? – Zayd-NOMINATIF. ») : selon l'analyse des grammairiens arabes, *Zayd* est considéré comme dépendant d'un verbe sous-entendu, qui lui assigne la marque du nominatif, la forme sous-jacente étant restituée comme *man fa?ala ? – [fa?ala] Zaydun*. Autrement dit, nous avons ici, « objectivement » en quelque sorte, deux données totalement déviantes et constituant une liste close ; mais l'ingéniosité du grammairien permet de les présenter comme de simples instances d'une liste ouverte dont le prototype serait *Zaydun* venant en réponse à la question *man fa?ala ?*

108

En ce qui concerne la représentation en compréhension, on retrouve dans la tradition arabe l'ensemble des procédés évoqués plus haut ; on notera notamment l'usage très fréquent du mécanisme de la comparaison associé à la 2^e personne du singulier (e.g. *na?wa qawlika*, « comme ton dire » *i.e.* « comme quand tu dis »). Par ailleurs, l'usage des pronoms comme variables non instanciées, s'il n'est pas inconnu, est beaucoup moins fréquent que celui des noms propres, notamment *Zayd* et *?Amr*, dont la récurrence quasi-obsessionnelle souligne précisément le caractère conventionnel, ce qui permet de les faire fonctionner comme des variables.

3. LA QUESTION DES TYPES

109

La confrontation des traditions a fait apparaître une variété assez grande de types, dont nous dressons ici une liste :

• LISTES CLOSES/ (VS NON CLOSES)

110

Pour le latin, on opposera ces deux exemples de liste close et de liste ouverte, la première étant une règle de syntaxe précisant que deux verbes (*interest*, *refert*) se construisent avec l'ablatif du pronom possessif à la place du génitif du pronom primitif :

111

Duo [verba] inueniuntur, quae, cum genetiuis aliorum omnium casualium applicantur, quinque tamen solis pronominibus, quorum similes sunt genetivi primitiuorum genetiuis derivatiuorum, ne concidant, ablatiuo possessiui pro genetiuo primitiui construuntur, *ut*

interest mea, tua, sua, nostra, vestra, similiter refert mea, tua, sua, nostra, vestra (in quibus subauditur *in re, id est in utilitate mea, tua, sua, nostra, vestra*).

« On trouve *deux* verbes qui, s'ils se joignent au génitif de tous les autres casuels, pourtant, quand ils sont construits avec *cinq* pronoms seulement dont le génitif des primitifs est semblable au génitif des dérivés, pour éviter une coïncidence des formes [donc une ambiguïté], se construisent avec l'ablatif du possessif à la place du génitif du primitif, **ainsi** : *interest mea, tua, sua, nostra, vestra* [il est de mon/ton/ son/notre/votre intérêt], de même *refert mea, tua, sua, nostra, vestra* [il m'/t'/lui/ nous/vous importe] (dans lequel on sous-entend *in re, id est in utilitate mea, tua, sua, nostra, vestra*). » (Priscien *GL* 3, 159.1-6)

[112](#)

et la seconde définissant le nom possessif :

[113](#)

Possessivum est, quod cum genitio principalis significat aliquid ex his quae possidentur, **ut** 'Euandrius ensis' pro 'Euandri ensis' et 'regius honos' pro 'regis honos'. « Le < nom > possessif est celui qui désigne, en même temps que le génitif du < nom > primitif, quelque chose pris aux objets possédés, **par exemple** *Euandrius ensis* "épée évandrienne" pour *Euandri ensis* "épée d'Évandre" et *regius honos* "honneur royal" pour *regis honos* "honneur du roi". » (Priscien *GL* 2, 68.15-17)

[114](#)

Les termes cités sont introduits exactement de la même façon. Mais dans le premier cas, *ut* (traduit par *ainsi*) ne sert qu'à introduire la liste *complète* des occurrences ; dans le second *ut* (traduit par *par exemple*) est marqueur de multiplicité et ne suppose pas l'exhaustivité.

[115](#)

Dans la tradition des grammaires françaises ce type d'exemples est également très bien représenté. On peut penser à la liste des prépositions, celle des interjections, des verbes auxiliaires avec *être*, ou des noms qui n'ont pas de pluriel (les noms de métaux) dont parle Jean-Marie Fournier dans un article ci-après.

• PARADIGMES : CONJUGAISON ET DÉCLINAISON...

[116](#)

Voir sur ce point l'article de Bernard Colombat sur la construction des paradigmes dans la tradition latine.

• EXEMPLES FORGÉS

[117](#)

1. séquence formelle comportant des variables (cf. *supra*)

2. séquence *réaliste* donnée comme une bribe de discours prélevée dans un univers de discours identifiable (le discours chrétien, des moralistes, des salons, des libertins, etc.). Mais il ne s'agit pas pour autant de citations rapportées à un auteur désigné. Dans ce cas, le discours exemplaire dont la source est le grammairien peut faire sens, d'une façon plus ou moins contrôlée, sur un plan (anthropologique par exemple) qui n'a plus rien à voir avec la description grammaticale. Soit cette petite série d'exemples glanés dans la grammaire de Girard (1747), pour laquelle on n'aurait pas trop de peine à montrer qu'ils constituent un discours suivi :
- Quoique vous m'ayez enseigné la vertu, j'ai préféré la débauche ; parce que la nature m'a donné des inclinations plus fortes que vos conseils (Girard, 1747, p. 66)
 - Qui cherche trop la satisfaction des sens trouve souvent ce qui le fait cruellement souffrir (Girard, 1747, I, p. 109)
 - Une belle femme triomphe aisément de l'homme le plus sage (Girard, 1747, I, p. 120)
 - Avec de l'argent et de fortes instances on gagne un cœur farouche (Girard, 1747, I, p. 127)
 - L'essence de l'homme consiste-t-elle dans la raison ou dans les passions ? (Girard, 1747, I, p. 137)
 - Tel parut à ses yeux l'éclat de sa beauté, et tel fut sur son cœur le pouvoir de ses charmes (Girard, 1747, I, p. 139)
 - La Filion a été la plus fameuse et la plus avisée de toutes celles qui ont tenu de notre temps académie de filles (Girard, 1747, I, p. 210)
 - Sans le jeu, l'amour, et la table que deviendrait le commerce du monde ? Vivre sans passion c'est vivre sans plaisir (Girard, 1747, II, p. 238)

118

Sur le long terme, l'exemple peut aussi être traversé par des phénomènes de mémoire discursive. Voici un exemple qui figure dans la *Grammaire d'aujourd'hui*, suivi de sa « correction » que l'éditeur a fait figurer en note, dans lequel on peut entendre de nombreux échos (le titre d'une valse de Strauss, et/ou le mot célèbre attribué à Luther : « celui qui ne veut pas boire, ni aimer, ni chanter, restera un pauvre hère pour l'éternité »...) :

119

• Ses seules exigences : boire, rire et faire l'amour vs ses seuls souhaits : aimer, prier, rendre heureux. (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986, p. 337)

• **CITATION (identifiée comme telle ou non)**

120

• Il y a plusieurs bons auteurs qui s'y conforment, comme on le voit dans cette phrase tirée du commencement de la septième du livre premier des satires d'Horace de la traduction de M. Batteux : *il n'y a pas, je crois, un seul barbier, pas un homme désœuvré, qui ne sache la vengeance que le demi romain Persius a tiré des grosses injures qu'avait vomies contre lui le proscrit Rupilius, surnommé Le Roi.* (Restaut, 1730, p. 366)

• **ANTI EXEMPLE**

1. forgé
 - Le subjonctif ne s'emploie qu'en supposant un autre verbe et à la suite de certaines conjonctions (...) comme *il faut que je vienne, afin que je vienne*, au lieu de dire *il faut que je viens, afin que je viens*, comme disent quelques étrangers en apprenant le français ; ce qui forme le même sens, et fait savoir que l'usage des subjonctifs est arbitraire. (Buffier, 1709, p. 516)
 - *de des* et encore plus *de de*, eût trop choqué l'oreille, et elle eût peine à souffrir qu'on eût dit : *il est accusé de des crimes horribles*, ou *il est accusé de de grands crimes*. (GGR, 1676, p. 55)
2. emprunté à un auteur : exemple de défaut (agrammaticalité codifiée) ou résultant de l'altération d'un bon exemple :
 - dans les textes grammaticaux tamouls, on rencontre des anti-exemples, c'est-à-dire des tentatives d'exhiber ce qui en fait n'existe pas, en un certain nombre d'occasions. Il peut s'agir d'illustrer un paramètre grammatical, comme la personne (impossibilité de dire *y?? vant??* « je il-est-venu »), le temps (impossibilité de dire *n??ai vant??* « demain il-est-venu »). Les anti-exemples qui apparaissent dans le texte peuvent aussi illustrer des cas de contradictions sémantiques, sans doute censées faire s'écrouler la possibilité d'avoir une interprétation possible, comme dans le cas de *ka?akki??a erumai p?l? ci?aiy?* « la bufflone que l'on trait donne-t-elle du lait ou bien est-elle enceinte ? »
 - en latin, on peut donner ces deux exemples de faute introduite par *si dicam* « à supposer que je dise » :
 1. avec allusion à un défaut connu :

si enim dicam 'suus seruus ministrat mihi' uel 'tibi',
soloecismum facio...

« Si je dis en effet “son esclave me sert” ou “te sert”, je fais un solécisme... » (car en latin, l'adjectif possessif *suus* ne peut pas figurer en position sujet dans une proposition indépendante) (Priscien GL 3, 167.20-21)

2. sans allusion à un défaut reconnu :

certum est, quod, si dicam *Priscianus scribo* et his similia, sine dubio **incongrue** dico.

« Il est certain que si je dis *Priscianus scribo* « Priscien, j'écris » [au lieu de *ego Priscianus scribo*, « moi, Priscien, j'écris »] et autres expressions semblables, je parle sans aucun doute de façon incorrecte. » (Priscien GL 3, 151.5-6)

l'adverbe *incongrue* (dont on trouve sept occurrences chez Priscien) servant à marquer de manière vague l'invalidité de l'exemple.

• **EXEMPLE HÉRITÉ (ou non)**

123

Cette distinction, qui peut recouper plusieurs des précédentes, a beaucoup d'intérêt d'un point de vue historique. Certains exemples ne disparaissent jamais des grammaires. D'autres sont attachés à un problème linguistique donné, ou plus exactement à la conceptualisation d'un problème donné, pendant une période donnée (cf. sur ce point l'article de Jean-Marie Fournier).

124

Voici un cas de transmission sur la longue durée, avec passage de la tradition latine à la tradition française : Pillot, auteur d'une grammaire du français rédigée en latin pour les Allemands (cas fréquent au XVI^e s.), pour donner des exemples de traduction en français des parties du discours indéclinables du latin, reprend des exemples au *Dictionarium Latinogallicum* de R. Estienne, qui lui-même les reprend aux classiques latins. Pour la traduction de *olim*, il propose :

125

Percipias gaudium, quod **olim** pro te praesumo : Cicero. *Tu apercevras la ioye que maintenant ie presume de toy.* (Pillot 1561, p. 194)

126

qu'on trouve chez R. Estienne sous la forme :

127

Olim, de presenti tempore aliquando dicitur. Plin. Vt tandem percipias gaudium, quod ego olim pro te non temere praesumo, **Maintenant.** (R. Estienne, *DLG*, 1544, p. 485b)

128

et dont la forme originale est effectivement chez Pline le Jeune :

129

utque tandem percipias gaudium, quod ego **olim** pro te non temere praesumo. (Pline le Jeune, *Ep.* 2, 10, 9 ; trad. A.-M. Guillemin, CUF : « et pour connaître enfin ces joies que **depuis longtemps** mon imagination se représente pour vous non sans raison. »)

130

L'exemple de Pline sert à la traduction d'un exemple français, mais, entretemps, il a été ré-attribué à Cicéron, le subjonctif latin *percipias* est traduit comme un futur (dont la forme serait *percipies*), et nous ne sommes plus d'accord sur la traduction de la forme par *olim* : cet exemple anodin a subi au bout du compte beaucoup d'avatars.

131

Les types d'exemples sont commandés, comme nous l'indiquions au commencement de cet article, par le type de réalité empirique auquel correspond la langue objet décrite par la

grammaire (corpus clôt ou ouvert) ; ils sont aussi dépendants de l'orientation de l'ouvrage qui peut être didactique, savante...

132

Dans la tradition grecque (alexandrine), si on laisse de côté la littérature de *commentaire* (que le commentaire soit celui d'un texte littéraire ou celui d'un traité de grammaire), on a affaire à deux types principaux d'ouvrages : le *manuel* et le *traité*. Le manuel, typiquement représenté par la *Technè* attribuée à Denys le Thrace et des fragments sur papyrus, présente un classement concis des phonèmes-lettres, des syllabes et des parties du discours de la langue grecque ; il ne comporte ni règles de flexion ni syntaxe. La première lacune est comblée par des annexes et/ou ouvrages complémentaires : traités de flexion casuelle et personnelle (cf. les *Canons* de Théodose), tableaux de conjugaison (cf. *Supplément IV* à la *Technè* : conjugaison du verbe *tuptô*). Le traité, genre que nous connaissons principalement par ce qui nous est parvenu de l'œuvre d'Apollonius, est une monographie, à la fois descriptive et démonstrative, qui examine à fond une question : d'Apollonius nous avons trois monographies consacrées à des parties du discours (pronom, adverbe, conjonction) et un traité sur l'assemblage des parties du discours en phrases (syntaxe).

133

Dans les ouvrages de type « manuel », caractérisés par des énumérations de classes et de sous-classes, les exemples (au sens où nous entendons ce terme dans le présent article) se répartissent en deux types [\[9\]\[9\] Les trois citations d'Homère qu'on lit au chapitre...](#) :

134

– quand la (sous-) classe présentée est un ensemble *ouvert*, les exemples, mécaniquement introduits par *hoion* tel'ou *hôs* comme', sont des individus (un ou deux, rarement plus) prélevés dans la (sous-) classe présentée aux fins d'illustration ; par exemple :

135

« L'appellatif est le nom qui signifie la substance commune, comme par exemple (*hoion*) homme", cheval". » (*Technè*, chap. 12, 69 Lallot)

136

Sans qu'il y ait là rien de mécanique, on peut noter une nette tendance à la répétition indéfinie des *mêmes* exemples dans les manuels successifs appartenant à une même tradition.

137

– quand la (sous-) classe présentée est un ensemble *fermé*, le manuel en énumère tous les membres : c'est typiquement le cas, dans les manuels grecs, pour les phonèmes-lettres (24), les articles (2), les prépositions (18) ; bien qu'on ne donne pas d'effectif chiffré, on peut considérer qu'il en va de même pour les pronoms et les conjonctions. Ici *hoion* fait place à une formule à verbe « être » ; par exemple :

138

« Les (conjonctions) copulatives sont celles qui conjoignent l'expression qui s'étend sans limite. Ce **sont** (*eisi hoide*) : *men, de te, kai, alla, èmen, ède, ide, atar, autar, ètoi, ken, an.* » (*Technè*, chap. 20, 7 Lallot)

139

Dans les traités d'Apollonius, la variété des types d'exemples est beaucoup plus grande. Allant, selon les besoins de la démonstration, d'un segment minimal isolé (lettre, syllabe, mot) à une expression construite plus ou moins complexe, puisant alternativement dans le trésor philologique (citations littéraires) et dans la compétence du grammairien (exemples inventés, grammaticaux et agrammaticaux), elle s'apparente tout à fait à ce que l'on rencontre dans un ouvrage de linguistique moderne. On ne s'attardera donc pas ici à en présenter un recensement détaillé, dont la lecture serait fastidieuse et de peu d'intérêt. Le lecteur intéressé par le jeu des exemples chez Apollonius pourra se reporter, ci-après, à l'article que Jean Lallot consacre à la méthode d'exposition apollonienne et au rôle qu'y jouent les exemples.

140

En ce qui concerne la tradition arabe pour terminer, il convient de souligner l'usage massif des exemples hérités, qu'il s'agisse de citations ou de séquences inventées. Cela tient tout à la fois à la visée fondamentale de la tradition, qui est de codifier et de conserver la « langue des Arabes », c'est-à-dire le vieil usage bédouin, et à sa très forte homogénéité doctrinale, ce dont témoigne notamment l'importance quantitative des commentaires, mais aussi des « abrégés » (faits pour être commentés), qui constituent les genres textuels les plus répandus. Ainsi, le corpus des « vers-témoins » (*Šaw?hid*) du *Kit?b* de S?bawayhi semble s'être institutionnalisé assez tôt par le biais des nombreux commentaires auxquels il a donné lieu depuis la fin du IX^e siècle ; de même, les nombreux ouvrages consacrés, en tout ou en partie, à l'analyse grammaticale du Coran, ont tendu à mettre en évidence un certain nombre de « passages difficiles » sur lesquels des générations de grammairiens ont trouvé à exercer leur ingéniosité. Par ailleurs, les exemples inventés eux-mêmes présentent un très haut degré de standardisation, marquée par l'usage d'un tout petit nombre d'unités lexicales « canoniques », que l'on retrouve d'un exemple et d'un traité à l'autre : les noms propres *Zayd* et *?Amr* fonctionnant comme des variables non instanciées, le substantif *?ul?m* (« esclave ») dans les constructions possessives (« l'esclave de Zayd », « Zayd a frappé son esclave »...), les verbes *?araba* (« frapper ») et *q?ma* (« se lever, se tenir debout ») représentant respectivement les verbes transitifs et intransitifs, le participe actif *mun?aliq* (« se mettant en route ») en sont les plus fréquents.

141

Cela étant, les « séquences réalistes » ne sont pas inconnues ; la plupart, comme celle que l'on a vu, plus haut, se rattachent au « discours de la bédouinité ». Ce procédé est particulièrement sensible dans la série d'exemples suivants, qui illustrent au demeurant une règle tout à fait courante, à savoir que la conjonction *?att?* est suivie d'un verbe au subjonctif (*man?ub*) lorsqu'elle a une valeur finale (« afin que ») et d'un verbe à l'indicatif lorsqu'elle a une valeur consécutive (« si bien que, au point que ») :

142

- emploi avec valeur finale : wa-min-hu qawlu-hum 'aslamtu ?att? 'ad?ula l-?annata wa-kallamtu-hu ?att? ya'mura l? bi-šay'in (« et parmi [genre de] cas il y a leur dire [i.e. aux Arabes] *Je me suis fait musulman afin d'entrer au Paradis et Je lui ai adressé la parole afin qu'il me fasse donner quelque chose* [i.e. une gratification] » Zamašar?, Mufaʿʿal, p. 246 sq.)
- emploi avec valeur consécutive : wa-min-hu qawlu-hum mari?a ?att? l? yar-??na-hu wa-šaribat al-ibilu ?att? ya??'u l-ba??ru ya?urru ba?na-hu (« et parmi ce [genre de] cas, il y a leur dire *Il est malade au point qu'on n'en attend plus rien et les chameaux ont bu au point qu'en revenant ils traînaient le ventre par terre.* » Ibid.)

143

Le dernier exemple se passe de commentaires ; les trois autres illustrent divers traits de caractères traditionnellement attribués aux Bédouins : leur attitude terre-à-terre en matière de religion, leur caractère intéressé, et leur dureté envers les souffrances d'autrui. Ces exemples semblent particulièrement fréquents chez Zamašar?, qui, il faut le signaler, était iranophone et originaire d'Asie centrale.

144

Les autres types, et notamment les anti-exemples, sont également attestés dans la tradition arabe. Il convient toutefois d'en ajouter deux autres, qui y jouent un rôle important.

145

Le premier est constitué de ce que l'on pourrait nommer les « exemples limites » : il s'agit de séquences totalement inattestables, anti-intuitives et d'une interprétation généralement difficile, dont la fonction n'est pas tant d'illustrer une règle que d'en tester l'application dans des cas limites, ou encore de définir une construction théoriquement possible, qu'elle soit ou non attestée. Ce type est assez fréquent chez Sʿbawayhi, dans les longs développements qu'il consacre à l'emploi de l'accusatif dans le groupe nominal, ainsi :

146

marartu bi-ra?ulin ?ayra m? yak?nu ?ayrin min-ka ?ayra m? tak?nu (traduction libre : « je suis passé près d'un homme qui, dans ses meilleurs moments est meilleur que toi dans tes meilleurs moments. » *Kitʿb*, vol. I, p. 199)

147

Le problème est d'assigner les marques casuelles correctes aux diverses occurrences de ?ayr (« meilleur »), ce qui dans ce contexte n'a rien d'évident. Certaines de ces séquences, purement théoriques, peuvent d'ailleurs donner lieu à des controverses plus ou moins vives, les uns les considérant comme correctes, d'autres non ; il en va ainsi de *k?na ?a??ma-ka 'ʿkilan Zaydun* (litt. « Était ta-nourriture en-train-de-manger Zayd », pour « Zayd était en train de manger ta nourriture. » Baalbaki 2003), qui n'est pas sans rappeler une scène bien connue du *Bourgeois gentilhomme*.

148

Le second correspond aux « formes de base » ou « formes sous-jacentes » ('a?l, taqd?r) postulées par les grammairiens pour rendre compte des (nombreuses) constructions présentant une anomalie par rapport aux règles grammaticales de base. Il s'agit là d'un procédé qui n'est sans doute pas propre à la tradition arabe, mais dont celle-ci a fait un usage tout à la fois abondant et soumis à des contraintes théoriques assez strictes. Sans entrer dans des détails qui n'auraient pas leur place ici, on se limitera à un exemple ne nécessitant pas trop d'explications techniques. La construction dite *ta? ?r* (« mise en garde ») se constitue de deux substantifs à l'accusatif coordonnés entre eux, e.g. *ra'sa-ka wa-l-??'i?a* (litt. « Ta tête-ACCUSATIF et le mur-ACCUSATIF ! », i.e. « Prends garde à ne pas te cogner la tête contre le mur ») ; dans la mesure où la théorie postule que tout nom à l'accusatif doit être régi par un verbe ou un élément assimilé (participe, nom verbal...), une telle séquence n'est analysable qu'en rétablissant deux verbes à l'accusatif, ce qui donne une forme sous-jacente comme *ittaqi ra'sa-ka wa-na??i l-??'i?a* (« Épargne ta tête et évite le mur »). Une telle séquence, bien que peu naturelle dans ce contexte, demeure au moins attestable mais ce n'est pas toujours le cas (voir Ayoub 1990).

[149](#)

Ce dernier type de séquences, on le constatera, constitue un cas limite : on peut se demander s'il est encore possible de les considérer comme des « fragments de langue-objet » dès lors qu'ils n'ont, le plus souvent, d'existence que métalinguistique.

Corpus

- APOLLONIUS DYSCOLE
- (texte grec) *Grammatici Graeci*, Leipzig : Teubner (réimpr. Hildesheim : Olms 1965). II 1¹ : *Pronom, Adverbes, Conjonction*, ed. R. Schneider 1878 ; II 2 : *Syntaxe*, ed. G. Uhlig 1910.
- (texte grec et traduction française commentée) *Conjonctions* : C. Dalimier, Paris : Vrin 2001 ; *Syntaxe* : J. Lallot, Paris : Vrin 1997.
- DENYS le THRACE. *Ars grammatica* (Technè grammatikè)
- (texte grec) *Grammatici Graeci*, Leipzig : Teubner (réimpr. Hildesheim : Olms 1965). I 1, ed. G. Uhlig 1883.
- (texte grec et traduction française commentée) Jean Lallot 1998. *La grammaire de Denys le Thrace*, Paris : CNRS Éditions.
- WOUTERS, ALFONS (1979) *The Grammatical Papyri from Graeco-Roman Egypt*. Bruxelles : Paleis der Akademien.
- (pour les autres références voir la bibliographie générale ou le corpus des articles consacrés aux différentes traditions)

Notes

[\[1\]](#)

Cette recherche a constitué un programme transversal de l'UMR 7597 « Histoire des théories linguistiques » (directrice Sylvie Archaimbault).

[\[2\]](#)

On prendra garde que les deux types de ‘traditions’ que nous opposons ici sont *construits* par l’historien de la grammaire, mais que, dans les faits, ils ne sont guère attestés à *l’état pur*. Pour ne prendre que deux exemples, on n’oubliera pas que la grammaire alexandrine, malgré sa forte orientation philologique qui l’apparente à une grammaire sur corpus clos (Homère et, dans une moindre mesure, les poètes classiques), est écrite par les locuteurs grecs qui, ayant le sentiment de travailler sur *leur langue*, s’estiment parfaitement compétents pour manipuler des exemples ou en inventer et tiennent pour une de leurs missions de normaliser leur idiome. Quant au corpus des grammaires latines, dont la production s’étend sur plus de deux millénaires (disons de Varron aux grammaires modernes), il donne à observer un dégradé qui, en gros, partant d’un type mixte comparable à celui de la grammaire alexandrine, aboutit à un type pur de grammaire sur corpus fermé (le latin, langue morte), en passant par des intermédiaires, certainement eux-mêmes diversifiés, pour lesquels la notion de corpus ‘fermé’ n’a pas forcément beaucoup de sens, dans la mesure où la langue étudiée dans ces grammaires est encore d’une certaine façon ‘vivante’ (survit comme langue savante, ecclésiastique, etc.).

[3]

Un usage mérite toutefois d’être noté, celui de singulariser un segment de langue objet en le surmontant d’un trait horizontal. Cet usage, limité dans nos manuscrits à des segments courts (lettre, syllabe, mot isolé), s’observe déjà dans les papyrus grammaticaux des premiers siècles de notre ère (voir des exemples dans Wouters 1979 : 67ss. et passim) et est régulier dans les manuscrits médiévaux et renaissants d’Apollonius Dyscole (pour les lettres et les syllabes, exceptionnellement pour des mots entiers). Vu l’antiquité du procédé, il est raisonnablement permis de penser qu’il remonte aux grammairiens eux-mêmes (Apollonius est du II^e s. de notre ère), ce qui nous permet de constater, en prenant sur le même fait le point de vue symétrique, le haut degré de fidélité de la tradition manuscrite.

[4]

Dans cette citation comme dans les citations et les traductions suivantes, l’usage du gras nous est dû.

[5]

« [On peut faire précéder de l’article] n’importe quelle partie de phrase quand elle ne signifie rien de plus que le nom de la forme (*to onoma tès phônès*, [expression technique forgée par Apollonius pour désigner ce que nous appelons *emploi autonymique*]) : l’article se rapporte alors au mot sous-entendu à suppléer [= le nom de la partie du discours à laquelle appartient le mot cité]. Ainsi, dans *ho men protaktikos esti tou de* [litt. : la *men* (‘d’une part’) précède la *de* (‘d’autre part’)], l’article renvoie à ‘conjonction’ ; dans *to lege prostaktikon esti* [litt. : le *lege* (‘dis !’) est un impératif], il est clair qu’il se rapporte à ‘verbe’. La chose se rencontre aussi avec les casuels : quand nous disons *ho Aristarkhos* [Aristarque, litt. : l’ (masc.) Aristarque], l’article que nous apposons a le genre que demande le sens ; mais dans des exemples comme *to Aristarkhoi proparoxunetai* [litt. : l’ (nt. sg.) *Aristarkhoi* (masc. pl.) est proparoxyton], ou *to Aristarkhoi eis -oi lègei* [litt. : l’*Aristarkhoi* finit par *-oi*], c’est le nom de la forme que nous visons (...). Aussi, dans ce genre d’emploi, l’article est-il toujours au singulier, {15} car la partie de phrase est toujours unique, même si elle comporte un signifié conjoint de pluralité. Ainsi *anthrôpoi* [hommes] en lui-même est [un mot] unique issu de la partition de la phrase, mais il indique de par sa signification une notion plurielle. »

[6]

Voir à ce sujet, dans Idefonse & Lallot, *Aristote. Catégories*, Paris, Seuil 2002, p. 211ss., l'article « Idiosyncrasies linguistiques » du Glossaire.

[7]

Il faut entendre par là celui que la culture arabe classique a élaboré autour de la figure idéalisée du bédouin, plutôt que le discours des bédouins eux-mêmes.

[8]

En ce qui concerne la seconde, il convient toutefois de noter que, selon l'éditeur du *Mufa??al*, un certain al-?Askar? (il s'agit probablement du philologue Ab? A?mad al-?Askar?, mort en 994) aurait soutenu que la bonne leçon est bien *li-yabki Yaz?da ?ari?un* (« Que pleure Yaz?d celui qui... »), et que l'autre serait une « erreur de grammairien ». En ce qui concerne l'extrait coranique, si la leçon la plus courante est bien *yusabbi?u la-hu [...] ri??lun* (« des hommes [...] célèbrent Sa transcendance »), qui ne pose aucun problème grammatical, celle étudiée ici est considérée comme faisant partie des « variantes canoniques » (*qir??t*), et, à ce titre, ne peut être rejetée.

[9]

Les trois citations d'Homère qu'on lit au chapitre 6 de la *Technè* (elles illustrent une corrélation phonétique entre occlusives aspirées et non aspirées) apparaissent comme totalement marginales.